F. Rouge, chemin Gaberel 12 Genève

N° 20. — Seconde année. L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes. Samedi 18 mai 1907.

LA VOIX DU PEUPLE

JOURNAL SYNDICALISTE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
23, Rue d'Etraz, 23, Lausanne.

ABONNEMENTS
UNE ANNÉE : 3 fr. 50 — SIX MOIS : 2 fr. — TROIS MOIS : 1 fr.
LE NUMÉRO : 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
23, Rue d'Etraz, 23, Lausanne.

RÉFLEXIONS SUR LA POLICE

Les autorités marocaines font subir de nombreuses tracasseries à l'inspecteur suisse de la police. Elles refusent de lui procurer une maison, des chevaux, de lui payer son traitement et de reconnaître son officier d'ordonnance. Ces procédés irritent les représentants des puissances et justifient l'attitude «énergique» de la France, disent les quotidiens bourgeois.

Nous inspirant de la teneur de ces lignes, nous nous demandons qu'elle serait la réception que ferait la Suisse à l'envoyé d'une nation quelconque venant s'installer chez elle avec mission de lui imposer certaines obligations.

Ainsi des nations peuvent, à leur guise, pénétrer sur un territoire dans le but de le civiliser — nous savons ce que l'on entend par ce mot — et, n'ayant pas le courage de veiller elles-mêmes à la conservation de leur larcin, elles en confient le soin à un pays qui, durant des années et des siècles, avait eu une autre réputation que celle de se faire le pourvoyeur de policiers et de mouchards.

Il faut croire que la Suisse excèle dans ce genre d'éducation, et la preuve nous a suffisamment été fournie de ce que nous avançons durant les mouvements ouvriers.

Les civils ne suffisant plus à cette répugnante besogne, la tâche en est confiée à l'armée, et c'est sans doute pour ces raisons que le colonel Muller a été choisi pour d'aussi misérables fonctions.

L'ignoble presse à la solde de la bourgeoisie qui, chaque jour, ne manque l'occasion de manger de l'énergumène étranger, a bien soin de fermer son bec.

Et cependant n'y a-t-il pas, dans ces faits d'un monsieur allant au Maroc se faire entretenir, tel le premier marlou venu, une action répugnante et déshonorante? Mais allez donc parler d'honneur à ces civilisateurs par les armes qui répandent la terreur dans les villages indigènes! Ces derniers, il est vrai, de temps à autre maltraitent les Européens et assez souvent même les font passer de vie à trépas. Reconnaissons-leur ce droit, car, selon la formule consacrée : ils sont chez eux!

Plus près de nous, en Suisse, nous pouvons constater ce phénomène : les populations jetant toute leur malédiction sur ces peu intéressants ouvriers qui viennent apporter un concours nécessaire, soit manuel ou intellectuel, et recevant en échange un salaire de misère, et ces mêmes populations, se dépouillant de toute leur dignité patriotique dont ils n'ont cure de faire montre à chaque instant pour s'avachir devant les Crésus étrangers qui viennent sur le sol de la libre Helvétie dépenser les sommes colossales volées à leurs exploités.

Contre les premiers, toutes les forces policières sont levées afin que la tranquillité des seconds ne soit point troublée. C'est du reste ce que me disaient, en revenant de Vevey lors des grèves, deux paysans cossus :

« Le Conseil d'Etat devrait prendre des mesures énergiques contre tous ces macaronis qui *nous chassent nos étrangers.* »

Vous voyez donc qu'il existe deux catégories d'étrangers. Il est pénible d'entendre des choses semblables de la part d'individus qui se croient doués d'une certaine dose d'intelligence.

Tous ceux qui s'appuient sur la police pour défendre leurs propriétés font bien de la choyer, car nous ne la leur envions pas.

Allons, messieurs les bourgeois, continuez vos persécutions à l'égard de nos camarades et levez pour cela vos troupes policières, civiles et militaires.

Vous n'arriverez pas, malgré toutes les mesures scélérates que vous pourrez prendre, à endiguer le flot montant du prolétariat en révolte. L'heure approche où vous devrez rendre compte de toutes vos infamies.

Quoi qu'il advienne, il faut que nous hâtions de toutes nos forces le mouvement révolutionnaire qui, seul, nous permettra d'instaurer un régime de paix et d'équité.

* * *

A toi, policier, puisque je t'ai mis en cause, mon dernier anathème. Que nos ennemis, nos maîtres se défendent et nous broient, c'est bien! Mais toi, fils de la plèbe, esclave comme nous, serviteur de l'autorité, tu nous trahis! Vois, par eux, tes maîtres — nos maîtres — comme par nous, la classe spoliée, tu es méprisé. L'argent qu'ils te donnent, dont ils paient tes infamants services, c'est avec des pincettes qu'ils te le jettent! Eux, ces misérables, ont plus d'honneur que toi!

Honte! Ramassis de coquins et de lâches policiers, mouchards, que tout le fiel et la haine des peuples retombent sur vous!

* * *

Encore ces quelques lignes, extraites d'un article de Paul Reclus dans l'*Almanach de la Révolution*, sur l'odyssée d'un déserteur, et qui donneront un aperçu de l'opinion que l'on se fait sur la police suisse dans les pays qui nous environnent :

« ...Néanmoins il se décide à écrire aux siens en France et donne son adresse poste restante à Turin. Il entre dans cette ville après cinq jours de route et utilise l'asile de nuit qui semble un paradis au voyageur. Recherche de travail infructueuse. Reçoit la nouvelle de la mort d'un frère et de son père adoptif. On lui envoie 5 francs. Il se dirige immédiatement en Suisse et se trouve en mars à Airolo. Inutile de songer à passer la montagne à pied en cette saison de l'année. Il se rend à la gare pour quémander un billet jusqu'à l'autre extrémité du tunnel. On le renvoie à la police. On le fouille, 1 fr. 50, il est vagabond! Couche au poste, puis est mis dans le train pour être dirigé vers la frontière. Nuit à la prison de Berne. A la dernière station suisse, E. B. est remis à un gendarme pour être conduit au premier poste français... (Notons qu'il s'agit d'un déserteur et qu'il y allait pour lui de cinq ans de prison). A cinquante mètres de la borne limite, il flanque un billet de parterre à son compagnon, d'un saut passe le fossé, gagne la montagne... il était libre.

« J'ai passé sous silence les mille odyssées de plusieurs mois d'Orléansville à Mons, j'ai tu les actes de bonté de quelques campagnards en France, en Italie et en Autriche, la conduite des organisations ouvrières dans certaines villes traversées. Un seul mot pourtant : *de tous les policiers, d'Oran à Fiume et de Trieste à Liège, les plus abjects sont ceux de la libre Helvétie. C'est là que se pratique le plus savamment l'art du passage à tabac!* »

Que chacun tire de ces lignes les commentaires que bon lui semble. Quant à nous, cela ne nous surprend pas. *Iginius.*

ÉCHOS

Militairomanie.

Un journal lausannois vient d'énumérer ce qu'il appelle « les victimes de la grève », comme on dit les victimes du travail. Il y a le « petit manœuvre », le « solide entrepreneur », les soldats et... le cheval d'un dragon. Ce cheval (cette monture, selon l'expression du rédacteur) a péri du mal dont il souffrait depuis un certain temps. Voilà ce que dit le journal — ce qui ne l'empêche pas d'ajouter que c'est la faute des grévistes vaudois. Ce que c'est que l'idée fixe et la mauvaise foi! Il paraît que le dragon en est à sa troisième « monture » et qu'à Berne on refuse net de l'indemniser un tant soit peu. Tant pis! et d'ailleurs il est déjà trop d'une bête se rendant à la caserne. Pourquoi y aller deux, l'une sur l'autre!

— A Bussy (Fribourg), près de Payerne, les deux fils du meunier Fivaz, au lieu de s'occuper à quelque chose d'intelligent, se sont amusés à jouer aux soldats et à tirer avec un vieux canon de fusil qui éclata. Les deux jeunes gens, 14 et 17 ans, furent affreusement mutilés. L'un d'eux a eu les mains emportées. Que de victimes ne fait-elle pas cette maudite militairomanie! Quand cessera-t-on de raffoler de la poudre meurtrière et quand reconnaîtra-t-on que la seule poudre recommandable, soit au service militaire, soit en temps de guerre, est la poudre d'escampette?

M. Clemenceau.

On téléphone.

M. Clemenceau : Allô, allô.

Un sous-préfet : Grève de nourrices au chef-lieu.

M. Clemenceau : Faites remplacer par des soldats de l'intendance.

Seul, M. le Premier se frotte les mains. Heureusement, se dit-il, que la troupe est bonne à tout faire. Et quand nous manquerons de troupiers, la Suisse nous fournira des mercenaires : c'est son rôle historique.

On téléphone encore.

M. Clemenceau : Allô, allô.

Un autre sous-préfet : Les mendiants qui ont l'habitude de quêter aux portes des églises font grève. Ils réclament le repos dominical.

M. Clemenceau : Prenez de la troupe. Ne craignez pas de la mettre à toute sauce. Allez-y... la troupe... la troupe... Vive l'armée!

« Il »

« Il », ce ne peut être qu'un dieu, hein? C'est en effet le dieu du *Journal de Genève.* « Il » est partout et « il » est de tout. « Il » est même, selon ce digne journal, « le protégé du Conseil d'Etat de Genève » — (y compris M. Maunoir?). Et cela se comprend, puisque nous n'avons pas encore la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

J'allais oublier de vous dire que « il » est Luigi Bertoni. C'est ainsi, et entre guillemets encore, qu'on écrit son nom dans le grand monde. « Il » est « l'homme ineffaçable ».

Toujours lui, lui partout!...

Félicitations à notre camarade « il », car être appelé « il », c'est pas de la gnognote, et par le *Journal de Genève* encore! et sans doute à la suite d'une incalculable suite de méditations profondes.

Que va dire Pierre Ier? Les dames de Champel le négligent.

Pensée.

Dans un numéro d'avril dernier du *Journal suisse des ouvriers tailleurs*, je trouve cette intéressante pensée d'un économiste bourgeois, Ch. Gide :

« Là où l'individu fait peu, l'Etat fait encore moins, et là où l'activité individuelle est vigoureuse, entreprenante, c'est là aussi que s'affirme l'action des pouvoirs publics. »

Voilà, en une excellente formule, l'action directe (oui, l'action directe!) recommandée, proposée et prônée. L'action directe, c'est en effet la volonté d'agir directement, autrement dit d'agir soi-même, en vertu de cette vérité vraie qu'on ne fait bien pour soi que ce qu'on fait soi-même. On peut agir plus ou moins vigoureusement : cela dépend des obstacles rencontrés. Mais en tous cas, sous peine de déchéance, d'asservissement, *chacun doit agir.* Plus l'activité individuelle sera multipliée, vigoureuse, entreprenante, plus nous obtiendrons. Et finalement, cela revient à dire : l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs, quand ils ne se laisseront plus avachir, quand ils daigneront *vouloir* et *agir.* Quand?...

Les girouettes.

Une fois de plus les socialistes allemands (pour raison d'opportunisme, il est vrai) ont reconnu au Reichstag qu'il y a « une patrie », des « biens » à défendre, et ont refusé de demander l'abolition de l'armée. Est-ce là leur vraie pensée? Ou est-ce celle qu'exprimait Liebknecht, quand il exposa au Congrès de Marseille la conception internationaliste du socialisme : « Il n'y a pas de question de nationalité ; nous ne connaissons que deux nations : la nation des capitalistes, de la bourgeoisie, de la classe possédante, d'un côté ; et de l'autre la nation des prolétaires, de la masse des déshérités, de la classe travailleuse... Les ouvriers de tous les pays forment une seule nation qui est opposée à l'autre. »

Quand disent-ils ce qu'ils croient?... Que faut-il penser?... C'est ainsi que MM. les députés nagent toujours entre deux eaux. La politique, c'est l'art de ménager la chèvre et le chou, de passer la manne pour avoir le séné, de tromper les uns et les autres, et de faire sa pelote au mépris des principes. Les principes, c'est de l'argent... principalement!

Alcoolisme et despotisme.

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* entre deux filets et en gros caractères gras, à la suite d'une main impérative dont l'index vous désigne l'annonce pour que nul ne l'ignore : « Exigez le *Nouvelliste* dans les pintes, cafés... que vous fréquentez. »

Le *Nouvelliste* affirme par là que ses lecteurs sont des piliers d'estaminets et est loin de les en blâmer, puisqu'il en profite pour se faire des abonnés. Et goûtez ce verbe : *exigez.* Ce n'est pas demandez, mais exigez. Le *Nouvelliste* fait exiger par ses lecteurs-buveurs que leurs pintiers habituels s'abonnent. Ces pintiers, dont le métier consiste à débiter des boissons plus ou moins alcoolisées, auront donc à subir les exigences des pochards despotes mobilisés par le *Nouvelliste* qui, paraît-il, ne s'attire pas de lecteurs par le talent de ses rédacteurs, mais par les obsessions de ses Boitsansoifs. La jambe! doivent se dire les cafetiers.

Jacques Bonhomme.

Au camarade L. N.

Je viens de lire vos impressions de grève, camarade. Je suis sorti tout remué de cette lecture. C'est que, comme beaucoup d'entre nous, j'ai passé par où vous passez. Ah! l'éternel conflit! Et que j'en ai donc pâti! On était tranquille tout à l'heure, paisible d'une paix quasi égoïste. On était pour la famille une vanité, la promesse d'une élévation sociale, le résumé de rêves et d'ambitions bizarres. Nos proches ne nous aimaient pas seulement; ils s'aiment encore en nous. Mais brusquement, voici le chemin de Damas!... On devient comme une monstrueuse curiosité de la foire pour les parents, comme un lépreux pour les amis. Plus les mêmes goûts, les mêmes tendances, les mêmes opinions. Plus rien de pareil. Dis-

cutons-nous ? Nous en arrivons toujours au seul point que nous puissions espérer d'atteindre dans une discussion : savoir que nous ne pouvons plus nous accorder. Avec les nôtres, nous vivons sous le même toit, mangeons à la même table, respirons le même air — et nous nous aimons. Mais c'est fini de la communion d'idées. Nous ne l'avons plus. Nous ne vivons plus ensemble, esprit à esprit. On ne peut empêcher les idées de nous mener où elles vont elles-mêmes. Alors on cesse de discuter. On s'épargne le chagrin du désaccord. On se donne même le change, sans pourtant être jamais dupes. Nous ne nous avouons plus rien de notre vie morale, de l'autre vie intime, la vie effrayante et cachée du cœur et du cerveau. Nous pensons, rêvons, souffrons, espérons, aspirons, en secret, sans en parler désormais à ceux dont nous sommes la chair de la chair. Ceux-ci ont renoncé « à défendre leur enfant contre lui-même », comme ils disent. Ils sentent en lui des mystères, des drames, des espoirs, des douleurs, ils le voient souffrir, ils en souffrent eux-mêmes, mais ils se taisent. Pauvres victimes ! Tout le monde se tait, se sourit. On parle d'un tas de banalités, et la vie se passe ainsi. Quelle pitié !... Jusqu'au jour où les parents s'en vont... à moins que l'enfant ne parte le premier, tué peut-être par un « défenseur de la patrie », un jour de grève — qui sait ?...

Hélas ! dire, père, que tu t'en iras, toi qui m'aimais et que j'aimais, persuadé de l'ingratitude de ton fils. Etrange et douloureuse loi de la nature : une telle affection et plus la moindre intimité. Et dire qu'elles sont aujourd'hui innombrables, incalculables, ces énigmes de personnes qui se chérissent, qui vivent côte à côte et qui ne peuvent s'expliquer l'une à l'autre. En réalité, c'est une loi très haute, très générale, c'est une loi de l'histoire qui creuse ce fossé entre nos pères et nous. Pour eux, l'âge est venu avec ses résignations, ses fatigues, ses abdications, je dirai même ses lâchetés. De temps en temps une honte du temps présent leur arrache encore un soupir ; de temps en temps le scandale d'un forfait plus public que les autres leur arrache un cri. Mais c'est tout ! Ils ont fini par accepter, ils ne songent plus à se dresser, à agir. Ils ne comprennent même plus ceux qui se dressent et agissent. Car à quoi bon ? disent-ils. Et les exploiteurs, les fourbes, les mauvais ont beau jeu. Ils se taisent, les honnêtes gens ! Ils répètent : à quoi bon ? Ils voudraient même ensevelir dans leur silence et leur sommeil leurs propres enfants, bouillants de révolte généreuse. Ils forment l'obstacle d'inertie publique, contre lequel s'usent nos efforts. La marche des générations le veut ainsi ; mais jamais, je crois, jamais cette marche n'a été si accélérée qu'aujourd'hui. On la sent, on la voit très nettement. C'est même assez mélancolique de penser que nos chers enfants, à leur tour, ne nous comprendront pas. Qu'est-ce que ça fait ? si du moins nous sommes assez désireux de les comprendre. C'est là le devoir des pères : comprendre leurs fils, qui sont l'espoir de demain, qui sont la vie, la vie nouvelle !

Tristapatte.

Faites-nous des abonnés !

LES GRÈVES

Chez les plâtriers-peintres.

A *Bienne*, la grève des plâtriers-peintres continue dans toute son intensité. L'accord des ouvriers est toujours admirable. C'est la Fédération des entrepreneurs qui a empêché l'entente entre patrons et ouvriers. Il y a à Bienne 109 grévistes avec 75 enfants.

A *Lucerne*, la grève dure toujours, malgré les efforts des jaunes pour la faire échouer.

A *Bâle*, les peintres luttent toujours sans défaillance pour la journée de neuf heures. Les camarades peintres doivent se méfier des avis contenus dans les journaux bourgeois et ne doivent se rendre à Bâle sous aucun prétexte. Ils feraient œuvre de traîtres.

A *Zurich*, par l'intermédiaire de l'office de conciliation, une entente semblait devoir intervenir. Mais, au dernier moment, la Fédération des entrepreneurs en bâtiments vint mettre son nez dans l'affaire et tout fut rompu. (Au dernier moment, nous apprenons que la grève est terminée à l'avantage des ouvriers).

Dans tous les mouvements engagés par la Fédération suisse des ouvriers plâtriers-peintres pour l'obtention d'une diminution des heures de travail, les fédérations cantonales ou régionales d'entrepreneurs de bâtiments sont intervenues, forçant les patrons plâtriers-peintres à repousser toute entente avec leurs ouvriers. C'est donc bien la diminution des heures de travail qui effraye le plus le patronat ; nous le savions déjà, mais il nous plaît de le répéter car il faut que la classe ouvrière se persuade que cette réduction du temps pendant lequel elle est exploitée est le seul avantage *réel* qu'elle puisse obtenir. D'autre part, il est de toute nécessité que les fédérations d'ouvriers du bâtiment étudient les moyens d'unir leurs efforts contre les entrepreneurs fédérés.

Chez les maçons et manœuvres.

A *St-Moritz*, dans l'Engadine, les maçons et manœuvres, voulant obtenir une amélioration des conditions de vie, se mirent en grève, il y a deux semaines. Le mouvement s'étendit rapidement dans toute la vallée. Voyant que les grévistes étaient résolus et faisaient preuve d'énergie, les entrepreneurs appelèrent le gouvernement à leur secours. Des bayonnettes et des cartouches... et les ouvriers reprirent, sans avoir rien obtenu, le chemin des chantiers. L'armée suisse n'est pas le « chien de garde du capital » ! Hein, qu'en pensez-vous, camarades ?

Chez les métallurgistes.

Le 6 mai, les manœuvres et les ébarbeurs de la fonderie Saurer, à Arbon, se mettaient en grève, parce que le patron n'avait pas fait droit à leur revendication de 5 cent. d'augmentation du prix de l'heure. Le même jour à 9 h. du matin, les mouleurs quittaient le travail, disant qu'ils ne pouvaient travailler sans manœuvre. C'était évidemment par solidarité, car en produisant un peu moins, ils pouvaient très bien faire l'ouvrage des hommes de peine. Mais, ç'eût été faire acte de kroumir, que de remplacer les grévistes. Ils proclamaient en même temps leur ferme intention de ne travailler qu'avec les anciens manœuvres, car, de suite après l'ouverture de la grève, la direction aurait voulu employer des hommes de peine qui se trouvaient dans l'usine.

Le même soir, il y eut une assemblée générale de tous les ouvriers syndiqués. Après une causerie du camarade Stähli, la continuation de la grève fut décidée par 407 voix contre 54, jusqu'à complète satisfaction, avec l'appui de tous les collègues de la place.

Lorsque le patron eut connaissance de cette décision, il répondit par une mise à pied complète du personnel de la division des machines à broder, de 600 à 700 hommes. Le mercredi, nouvelle assemblée, à laquelle assistaient, cette fois, les non-syndiqués, et dans laquelle les premières résolutions furent maintenues. Le vendredi, les ouvriers mis à pied reprenaient le travail, mais la grève de la fonderie continuait. La provision de fonte s'épuisait rapidement, il fallait qu'une décision fût prise.

A 5 h. du soir, des avis furent affichés dans tous les ateliers, disant que les ouvriers étaient invités à déclarer s'ils étaient pour la grève ou non. Ce vote devait être exprimé sur des bulletins imprimés.

A cette nouvelle, indignation générale ! « Comment ? voter dans l'usine si on était décidé à soutenir la grève ou non ! Mais, si cette votation est nécessaire, nous la ferons bien pour notre compte, mais pas à l'usine ! » disaient les ouvriers.

Ce n'était d'ailleurs qu'un prétexte. Le patron voulait « en finir avec sa sacrée bande », comme il appelle ses ouvriers.

Le lendemain, à l'entrée de l'usine se trouvait l'urne où les ouvriers devaient déposer leur bulletin. Sur 1200, une vingtaine d'ouvriers déposèrent ce bulletin, dont la moitié portaient « oui ».

Après un pareil échec, qu'allait faire la direction ? Sa décision fut vite prise. La fonte allait bientôt faire défaut : il fallait congédier ! Et, le samedi soir, 300 ouvriers, c'est-à-dire les tourneurs, perceurs, raboteurs et faiseurs recevaient des lettres leur signifiant que dans quinze jours il n'y aurait plus de travail pour eux, à cause de la grève ! Cela ne fit que nous mettre du courage au cœur et, encore une fois, la ruse du patron était vaincue. Maintenant, le bruit court que Saurer aurait offert 3 cent. d'augmentation par heure. Une assemblée aura lieu mercredi soir au plus tard.

Le moral est excellent, et personne ne se laissera prendre aux pièges de la direction.

Terrorisme patronal

Le 13 avril dernier paraissait, dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* un entrefilet signé B., qui mettait en garde les patrons coiffeurs de Lausanne contre un ouvrier Wurtembergeois qui avait travaillé à Vevey. Dans cet entrefilet, d'odieux mensonges furent répandus sur l'ouvrier en question, qui ne peuvent qu'émaner d'êtres doués de haine féroce et de mauvaise foi évidente.

Comme tout menteur est lâche, de même l'auteur de l'article en question n'ose pas signer ses infamies. Mais nous voulons, nous, mettre les choses au clair : le jeune homme signalé aux patrons de Lausanne est le camarade Ott. Celui-ci n'a fait autre chose que de se solidariser avec ses camarades pendant la grève générale. Il n'a jamais pris, à part cet acte, aucune part à une agitation quelconque ; le patron qui aurait eu à souffrir de ses agissements, c'est le nommé Guttmann.

Je veux ici simplement me permettre de vous présenter ce monsieur, car il s'est conduit comme un héros pendant la dernière grève, surtout envers les faibles, ceux qui ne peuvent se défendre.

Le fait suivant le prouvera :

Pendant la grève générale, à Vevey, un jeune peintre rencontra le soir, en rentrant à la maison, un ouvrier du coiffeur Guttmann, qui faisait le « kroumir ». Il l'avait à peine dépassé qu'il reçu de celui-ci, par derrière, un coup avec un tuyau de gomme ; il se mit en garde mais, comme il pensait être le plus faible, il rentra à la maison. Lorsque Guttmann apprit le fait par son renégat, il alla de suite chercher la police et apparut bientôt à la tête de six gendarmes et agents munis d'une lanterne. La maison où habitait le peintre fut fouillée. Quand on trouva le jeune homme au lit, Guttmann lui ordonna de se lever immédiatement, qu'il était arrêté. Pendant qu'il s'habilla, la brute Guttmann cria et jura, insultant le jeune ouvrier. Enfin on conduisit celui-ci au poste de police. Le lendemain, il fut conduit à la gare par une vingtaine de gendarmes et de soldats et conduit à Lausanne puis au-delà de la frontière pour être remis aux autorités allemandes.

Cela n'est qu'une seule des nombreuses saloperies de Guttmann, et ce patriote ne limite pas ses manœuvres à celles de ce genre, mais tant va la cruche à l'eau...

H. Drechel.

Pour équitablement apprécier le délit de l'indigent, le juge doit, pour un instant, oublier le bien-être dont il jouit, afin de s'identifier autant que possible avec la situation lamentable de l'être abandonné de tous. *Président Magnaud.*

DANS LES ORGANISATIONS

GENÈVE

Les commandes, abonnements, ainsi que tous payements pour le compte de l'*Imprimerie des Unions ouvrières* et de la *Voix du Peuple*, peuvent être remis au *Salon communiste de coiffure, 7 rue Vallin, Genève*, en tous temps, et au camarade L. Avennier, chez lui, le dimanche, ou le mercredi et le vendredi soir, au Cercle coopératif communiste, 4, Avenue du Mail. Prière de régler les numéros du 1er mai.

MONTREUX

Le journal socialiste tessinois l'*Aurora*, a publié la liste des renégats tessinois dans la grève des plâtriers-peintres de Montreux. Mais le Tessin n'a pas, malheureusement, le monopole de cette vermine. Voici la liste des faux-frères qui ne sont pas ressortissants du Tessin :

Borghini Paul, Boretti Serafino, Boretti Mario, Chiara Maxime, Carcioffo Gotardo, Colombo Pierre, Carmine Charles, Gattoni Charles, Manzoni, Vercellino Hyacinthe (Italiens) ; Lavanchy David, président du syndicat jaune (Lausanne) ; Martano Alfred, secrétaire (Montreux) ; Kammer Marius (Bernois) ; Nicoulas Louis (Vaudois) ; Pièce Paul (Montreux) ; Pernet Charles (Montreux) ; Parisod Louis (Glion) ; E.-R. Rubin (Valaisan) ; Pfeifer Charles (Allemand) ; Beck Paul (Alsacien).

A signaler spécialement l'attitude lâche et odieuse du fameux Martano Alfred ; avant la grève, il écrivit au comité, déclarant que jamais il ne trahirait ses camarades ; or, il a toujours travaillé et est secrétaire du syndicat jaune !

Malgré les vendus, la grève continuera ; il y a trois ans, grâce à la fermeté des grévistes, nous obtinmes la journée de neuf heures et demie ; les patrons veulent nous imposer à nouveau celle de dix. Les grévistes sont fermement résolus à ne céder jamais.

VEVEY

Ensuite d'un arrangement survenu avec le Syndicat des menuisiers de Vevey, l'index qui pesait sur la menuiserie Held, à Corsier, a été levé.

AUX CAMARADES

Dimanche 12 mai a eu lieu, à Lausanne, une réunion des amis et collaborateurs de la *Voix du Peuple*. Nombreux furent ceux qui répondirent à l'invitation des camarades de la rédaction. Réunis d'abord à la Maison du Peuple, nous allâmes ensuite dans le bois de Sauvabelin et là, à l'ombre des grands arbres, nous devisâmes amicalement sur le travail qui a été fait depuis la dernière réunion et, surtout, sur celui que nous ferons dans l'avenir.

On procéda, entre autres, à une intéressante division du travail qui, nous l'espérons, donnera de bons résultats.

Le nombre des abonnés et des collaborateurs augmentant régulièrement, il a été décidé d'établir un devis afin de savoir combien il faudrait encore d'abonnés pour faire paraître notre organe deux fois par semaine. Nous ferons connaître, dans un prochain numéro, combien il faudrait exactement d'abonnés nouveaux pour arriver à ce résultat, si désirable pour notre propagande.

Il a également été décidé que la commission du journal étudierait la question de la vente à 10 centimes dans les magasins.

S'abonner, supprimer l'intermédiaire est — nous ne saurions trop le répéter — le meilleur moyen pour contribuer à la prospérité du journal. Un autre moyen, c'est l'achat de livres et de brochures, le gain réalisé par le service de la librairie étant entièrement affecté au journal.

Faites-nous donc des abonnés, camarades ! Achetez livres et brochures, et l'idée discutée dimanche, grâce à vos efforts et aux nôtres, prendra corps un jour. Travaillons d'ores et déjà pour que la *Voix du Peuple* devienne bi-hebdomadaire !

ACTION SYNDICALE

Union ouvrière de Lausanne.

Assemblés le mardi 7 mai dernier, les comités des syndicats adhérents à l'Union ouvrière de Lausanne ont discuté de l'appel fait au public lausannois par un comité jaune pour lui demander de fournir un subside annuel de 5000 fr. qui seraient employés à enrayer l'action des syndicats rouges. L'avis unanime de tous les camarades présents a été de redoubler de propagande et de relever le défi jeté à la classe ouvrière organisée par un groupe de notabilités politiques, patronales et financières de Lausanne.

Le comité de l'Union ouvrière a été reconstitué et renforcé d'éléments nouveaux. Tout ce qui concerne l'Union ouvrière de Lausanne (correspondance et toutes communications) doit être adressé dorénavant au président : Henri Baud, typographe, Imprimerie des Unions ouvrières, Etraz 23, Lausanne. Tout ce qui concerne la caisse (cotisations, souscriptions) est à envoyer au caissier : Edouard Massaroti, sculpteur, pension Gurgo, rue du Pont, 1.

Les assemblées de comité, de la commission de propagande, des délégués auront lieu très régulièrement, à tour de rôle, tous les mardis, à 8 h. 30 très précises du soir, à la Maison du Peuple, salle 3. Les caissiers des syndicats pourront acquitter le montant de leurs cotisations à l'Union ouvrière tous les mardis, au cours de ces assemblées.

Le nouveau comité de l'Union ouvrière adresse un chaleureux appel à tous les

camarades, les invitant à commencer une inlassable campagne d'agitation syndicale. Aux notabilités lausannoises qui mettent des milliers de francs en ligne pour acheter et asservir définitivement les traîtres de la jaunisse, nous, les prolétaires, répondons en propageant notre noble cause. Par la parole, par les journaux, par les brochures, par notre exemple surtout, expliquons à tous nos frères de l'atelier, de l'usine et du chantier, pourquoi nous luttons pour la cause syndicale. *Le comité.*

OUVRIERS!

N'achetez plus ni cigares, ni tabacs provenant de la manufacture de Lavallaz et Cie, à Monthey. Cet ignoble exploiteur, par des menaces et des coupes sombres, a dissous le syndicat!

La grève générale politique

(Der Politische Massenstreik)

CHAPITRE V

Notre droit de vote.

Mais devons-nous accepter tranquillement qu'on paralyse ainsi l'action ouvrière?

Non, certes. Nous avons à chercher des armes appropriées, au moyen desquelles nous puissions rendre vaines toutes ces mesures d'oppression.

Pour le moment, nous ne possédons à vrai dire qu'un *seul* moyen : *l'exercice de notre droit de vote.* Mais c'est un moyen qui, dans sa forme actuelle et dans l'emploi qui peut en être fait, est *bien loin de suffire* à éloigner du Parlement la clique réactionnaire.

Avant tout, il faut faire observer que si le droit de vote, en Suisse, est *meilleur* que celui des autres pays, il n'est pas *égal pour tous.*

Quand l'ouvrier suisse — ce qui est inévitable dans les conditions économiques actuelles — est forcé de se déplacer d'un endroit à l'autre pour chercher du travail, il faut qu'il ait *trois mois de résidence* à son nouveau domicile avant de pouvoir exercer de nouveau son droit de suffrage. De cette façon, plusieurs milliers de voix sont enlevées chaque année au socialisme.

Si nous nous reportons aux élections de 1905 pour le Conseil national, nous voyons comment on s'y prend pour frustrer de ses droits la classe ouvrière. Grâce à de misérables combinaisons de circonscriptions électorales arbitrairement découpées, on a pu attribuer aux socialistes un député pour 30,000 électeurs, tandis que les radicaux obtiennent un représentant pour 1941 électeurs. Avec notre droit de vote actuel sans la représentation proportionnelle, il faudrait déjà un *effort extraordinaire* pour pouvoir envoyer seulement au Parlement une *minorité socialiste* tant soit peu importante.

Mais les choses vont encore plus mal sur le terrain du *droit électoral cantonal.* Ici, le délai exigé pour qu'un électeur suisse étranger au canton puisse exercer le droit de vote est généralement *supérieur à trois mois*, et en outre la constitution de chaque canton, suivant qu'elle est plus ou moins progressiste ou réactionnaire, subordonne l'exercice des droits politiques à des conditions plus ou moins rigoureuses. Ainsi, dans le canton de Berne, celui qui s'est trouvé dans l'impossibilité de payer ses impôts est purement et simplement *privé du droit de voter.* Le même canton possède aussi une loi dite « Loi sur les conséquences civiques de la faillite et de la saisie infructueuse », et bien des ouvriers qui, par suite d'une fâcheuse situation pécuniaire, se sont vus dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations financières envers des tiers, *sont privés, en vertu de cette loi, de la jouissance de leurs droits politiques.*

Il existe une autre raison qui *diminue l'influence du prolétariat dans les autorités cantonales.*

Par l'évolution qui s'accomplit dans les conditions économiques, l'*autorité gouvernementale* passe de plus en plus dans les mains du pouvoir central, de la *Confédération.* L'autorité des *cantons* est de plus en plus limitée par la tendance à *centraliser* la législation. On a déjà commencé par l'unification du droit civil et du droit pénal, et rien ne nous garantit que la partie *la plus importante* de la législation, celle qui concerne la *protection sociale du travail*, ne passera pas aussi *entre les mains de l'assemblée aussi jésuitique que réactionnaire qu'est le Parlement fédéral.*

Les partis bourgeois cherchent, aujourd'hui déjà, à s'assurer le maintien de la composition actuelle des Parlements cantonaux en remaniant les circonscriptions électorales; on les verra, si ce moyen ne suffit pas pour barrer la route à l'augmentation du nombre des représentants ouvriers, se montrer tout prêts à vendre les droits des cantons au pouvoir central.

On pourrait objecter ici que le peuple possède, en Suisse, un droit qui n'existe dans aucun autre Etat : le *referendum* et l'*initiative législative.* Mais qu'en est-il de ce droit, dans la réalité? En présence de ce fait, que partout on rogne les droits des ouvriers, avons-nous une garantie qu'on n'en viendra pas aussi à annihiler par quelque moyen le droit d'initiative et de referendum?

Cette année (1906), du 14 au 20 mai, s'est réunie à Montreux une commission du Conseil national qui avait le mandat d'étudier une proposition concernant *l'introduction du referendum obligatoire.* En apparence, les législateurs qui étaient allés ainsi en villégiature sur les rives du Léman, aux frais du peuple suisse, se sont trouvés d'accord pour l'extension des droits du peuple. Mais ce n'est qu'une apparence. Si le projet de cette commission est adopté par les Chambres, le referendum obligatoire sera effectivement introduit : mais ce referendum ne pourra porter que *sur le principe d'une loi*, et non pas *sur les mesures d'exécution de cette loi.* Pour savoir à quoi mènerait une pareille décision, il suffit de lire la loi, récemment acceptée par le vote populaire, sur la *police des subsistances.* Cette acceptation a placé entre les mains du gouvernement central une quantité de pouvoirs nouveaux, en vertu desquels celui-ci pourra édicter des règlements d'exécution; et ces règlements conduiront peut-être à des résultats directement opposés à ce que désiraient ceux qui, par aveuglement et par une naïve confiance envers le Conseil fédéral, ont donné leurs votes en faveur de la loi.

Mais même si le droit de vote n'était pas amoindri, même si le referendum n'était pas restreint de façon que les ouvriers n'en puissent retirer aucun avantage, *l'évolution politique ne pourrait pas s'accomplir d'une manière profitable à la classe ouvrière*, parce que le droit de vote est *incomplet* encore *de deux autres manières*, et que l'usage en est faussé, pour les ouvriers, par *les plus criantes injustices.*

En premier lieu, il y a la *question des étrangers.*

Le nombre des étrangers domiciliés en Suisse était :

En 1880, de 211,035, ou 74 p. 1000 de la population totale;

En 1888, de 229,650, ou 79 p. 1000 de la population totale;

En 1900, de 383,424, ou 116 p. 1000 de la population totale.

La proportion était la suivante dans les trois cantons de Zurich, de Bâle et de Genève :

	1880 p. 1000	1888 p. 1000	1900 p. 1000
Zurich	86	101	163
Bâle	340	342	381
Genève	373	378	397

Elle était la suivante dans les chefs-lieux de ces cantons :

	1880 p. 1000	1888 p. 1000	1900 p. 1000
Zurich	204	222	290
Bâle	343	344	383
Genève	375	380	406

Il serait extrêmement intéressant de savoir combien, parmi les étrangers recensés en 1900, appartenaient à la catégorie des *salariés;* mais la statistique ne nous le dit pas, et nous ne croyons pas qu'on ait songé à s'en enquérir. Nous sommes réduits, sur ce point, aux renseignements donnés par les rapports des inspecteurs de fabriques.

En 1901, la proportion des étrangers dans le chiffre de la population ouvrière des fabriques était de 16,5 p. 100; elle n'était que de 12,7 p. 100 en 1895. Mais ces chiffres ne concernent que les salariés travaillant dans les fabriques; les ouvriers étrangers de la petite industrie, de l'agriculture et du bâtiment n'y figurent pas. Néanmoins, quoique nous ne possédions pas de renseignements précis, il est certain que *la majeure partie* des étrangers domiciliés en Suisse sont des *ouvriers.*

Et ces ouvriers étrangers, pour la plupart, sont organisés, ils participent au mouvement ouvrier, et souvent dans les premiers rangs. Or, si, dans la lutte *syndicale*, il leur est possible de faire usage de leurs forces, en *politique* ils sont *privés de droits.* Par leur participation à la lutte économique, ils exercent une action sur l'attitude que prend la bourgeoisie à l'égard de la classe ouvrière; mais quand la bourgeoisie, à l'occasion d'une grève, a recours à des lois d'exception, c'est-à-dire à une mesure *politique*, les ouvriers étrangers n'ont pas la possibilité de résister à l'adversaire sur le même terrain, sur le terrain *politique.*

Ce ne sont pas seulement les ouvriers étrangers qui se trouvent dans cette situation complètement injuste, mais encore toute une catégorie de salariés, qui forme presque la *moitié du prolétariat :* les *ouvrières.* (*A suivre.*)

Salon communiste de coiffure

L'œuvre est en très bonne voie. L'affluence est telle qu'il faut installer de nouvelles places. C'était prévu et, en quinze jours, tout le nécessaire peut être mis en état. Les syndicats et Unions ouvrières qui désirent coopérer à cette œuvre éminemment révolutionnaire, quoique pacifique, sont priés d'envoyer le montant de leurs parts au *Salon communiste de coiffure, 7 rue Vallin, Genève.* Les parts sont de 5 francs et remboursables sans intérêts. On envoie les statuts sur demande.

Ceux qui détiennent des carnets de tombola sont instamment priés de rendre des comptes tout de suite, à la même adresse. L'atelier sans patron intéresse vivement la classe ouvrière et les sympathies ne manquent pas. Merci à tous!

CHRONIQUE ANTIMILITARISTE

Une fois de plus, notre belle armée a été mise au service du patronat. Un millier de maçons et manœuvres s'étant mis en grève, le 7 mai, à Saint-Moritz et à Pontresina, dans les Grisons, le conseil d'Etat de ce canton a décidé de mettre sur pied deux compagnies d'infanterie. Les journaux bourgeois ne nous disent pas s'il y a eu des refus de marcher, comme pour les journées de mars; ils gardent un religieux silence à ce sujet. N'importe, c'est une nouvelle gloire à inscrire dans notre carnet antimilitariste, gloire qui aura fait comprendre à maints esprits obtus que l'armée est bien le suprême refuge du capital.

D'autre part, les centaines de camarades qui, lors des grèves vaudoises, refusèrent de jouer le rôle de chiens de garde des richesses bourgeoises, ont reçu des formulaires *imprimés* (c'est la meilleure preuve que ces cas sont nombreux) dont ils doivent remplir les rubriques et les retourner ensuite au Département militaire. Si les excuses ne sont pas du goût de nos Ramollot, ils « punissent ». Des camarades ont déjà été condamnés à des peines disciplinaires. Ces messieurs ne veulent pas des débats publics. Ils ne veulent pas faire de procès. Et pour cause!

L'ordre bourgeois, on le voit, ne repose que sur des moyens coercitifs : prisons, expulsions, police, armée. Un tel régime ne saurait durer; les travailleurs, à qui l'on refuse le travail, que l'on signale sur des listes noires s'ils manifestent quelque velléité d'indépendance; ces travailleurs, que l'on méprise, que l'on traque et que l'on persécute, eh bien! on exige d'eux qu'ils s'arment si leurs maîtres et leur sainte propriété sont en danger. Quelle logique, et n'est-ce pas le comble de l'aberration?

L'idée antimilitariste est trop logique pour que les travailleurs ne la fassent pas leur. Outre ceux qui préfèrent passer la frontière plutôt que d'aller apprendre à tuer à la caserne, il y a ceux qui évitent, par tous les autres moyens, l'honneur de porter l'uniforme!

Mais encore il y en a qui, crânement, fièrement se dressent contre cette obligation digne des temps barbares. Par exemple, les journaux nous rapportent que le juge d'instruction de la IIme division militaire a ouvert une enquête contre le soldat jurassien Bichsel, qui a refusé d'obtempérer à un ordre de marche pour un cours spécial. Bichsel a, en outre, manqué à une sacro-sainte tradition : il a injurié la direction militaire de Berne!

Pour cette année, il y avait déjà deux réfractaires : Miéville et Schmidt. Bichsel allonge la liste. Allons, à qui le tour?

C. P.

N'ayez pas d'enfants, c'est votre devoir,

ô vous immense majorité qui ne pouvez pas les soigner, les rendre heureux et bons! (Régénération, *27, rue de la Duée, Paris*).

Mouvement ouvrier international

Italie.

Les travailleurs des champs de l'Argentano (province de Ferrare) sont, depuis plus de deux mois, en grève. Ce mouvement, qui éclata dans une localité, s'étendit soudain, embrassant toute une région. La surprise des gros fermiers, voyant leurs esclaves relever la tête, fut grande. Elle ne tarda pas à se transformer en fureur dès qu'ils connurent la résolution des grévistes, voulant discuter les conditions de travail. Le gouvernement, comme toujours et partout au service des possédants, organisa une répression féroce, à laquelle répondit la fermeté des grévistes et l'élan solidaire des ouvriers des villes limitrophes. Plus de 35,000 francs et 200 quintaux de produits sont parvenus à la Bourse du travail d'Argenta. Et l'exode des enfants des travailleurs en grève a commencé. Près de deux mille enfants partiront cette semaine pour être recueillis par les Bourses du travail de Modène, Parme, Ravenne et Venise. On le voit, la touchante manifestation de solidarité qu'est l'exode des enfants des grévistes chez les travailleurs des localités voisines, est également pratiquée en Italie. Elle s'étend et s'affirme comme la forme vivante de l'entr'aide fraternelle entre les spoliés.

— Une nouvelle grève de paysans a éclaté à Stornarella (province de Foggia). Ils réclament une augmentation de salaire et les huit heures.

— Dans plusieurs localités de la province de Como, a éclaté la grève des ouvriers tisserands. Leur but est la diminution des heures de travail. Etant donnée la soudaineté du mouvement, les grévistes ont beau jeu.

— Une grève générale de solidarité s'est produite, ces jours derniers, à Savone. Les métallurgistes étaient en grève. Sur la promesse formelle de la direction de l'usine de reprendre tous les grévistes, le travail avait repris. Mais, malgré la parole donnée, la direction renvoya quelques camarades militants. Tous, alors, quittèrent de nouveau le travail et les autres travailleurs de la ville se solidarisèrent avec eux par la proclamation de la grève générale. Elan magnifique, réconfortant, et action bien propre à l'éducation du prolétariat.

Japon.

La « civilisation » européenne s'installant au Japon y introduisit, du même coup, les vices inhérents au régime capitaliste. Cela est fatal. Dans les événements sanglants de l'année dernière le peuple, qui en fit les frais, puisa les enseignements qui découlent des faits. La misère qui suivit la grande guerre démontra aux prolétaires que de ces conflits, ils ne retirent aucun profit. L'ardeur belliqueuse est en baisse et des conflits, économiques cette fois, ont surgi depuis. Des organes ouvriers ont paru, dans lesquels l'antipatriotisme, l'antimilitarisme et la propriété privée y sont dénoncés. Et nous sommes heureux de communiquer aux camarades cette forte déclaration de principes dont se réclame l'organe de la révolution sociale *The Revolution :*

« 1° Nous espérons détruire le régime actuel de concurrence économique et capitaliste, et mettre en commun le sol et les capitaux pour qu'il n'y ait plus de gens pauvres et misérables dans la société.

2° Nous espérons détruire le régime actuel de la superstition de la routine et des classes, pour assurer la liberté, l'égalité et l'intérêt de tous.

3° Nous espérons détruire les préjugés sur les distinctions de nationalité et de

race et réaliser vraiment la fraternité et la paix universelle. Et, comme pour réaliser ces principes la révolution sociale est indispensable, nous nous proposons de travailler en commun avec les camarades de tous les pays. »

L'internationalisme des travailleurs s'étend et s'affirme.

— Dans les houillères d'Akaïdo, 2000 mineurs, exaspérés de la vie misérable qu'ils doivent mener avec un salaire qui leur permet juste de ne pas crever de faim, se sont mis en grève et, lundi soir, ils ont brûlé les bâtiments de la direction. Au cours des collisions qu'ils eurent avec la police, plusieurs grévistes furent blessés.

On le voit, partout se constate la même exploitation éhontée des travailleurs, producteurs pourtant de toute richesse; et les capitalistes nippons savent, paraît-il, très bien mettre à profit les leçons qu'ils reçoivent de leurs congénères européens. Il est vrai que cela ne demande ni beaucoup d'intelligence, ni des facultés spéciales.

Ouvriers! N'achetez rien le dimanche!
Vous faciliterez le repos de vos camarades les employés de commerce et de magasins.

Les rabatteurs du tsar rouge

Le 7 mai 1907, le Tribunal fédéral a décidé, à l'unanimité, de livrer au gouvernement russe un émigré politique, Georges Kilachitsky.

La nouvelle victime du tsar rouge n'a que 19 ans. Kilachitsky a exécuté, sur l'ordre du parti *Proletariat*, auquel il appartenait, un nommé Ivanoff, directeur des chemins de fer de Varsovie. Arrêté, il fut traduit devant la cour martiale de Varsovie. Ces cours martiales ont, pendant les quelques mois de leur existence, condamné à mort plus de 1400 hommes. Un jour avant le jugement, Kilachitsky fut délivré par ses camarades et réussit à se rendre à l'étranger. Il vint en Suisse, s'y croyant à l'abri de la toute-puissance du gouvernement russe.

Mais voilà que le Tribunal fédéral le fait livrer à ses ennemis mortels, lui qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité. Le procureur général prétend qu'il ne s'agit pas d'un crime politique, cette exécution n'étant qu'un simple acte de vengeance. Qu'entend-il tout d'abord par cette expression « acte de vengeance » ? Il est parfaitement clair qu'un acte de vengeance peut très bien être un acte de vengeance politique. Peut-il qualifier l'acte de Kilachitsky de vengeance purement personnelle ? Si on se place à ce point de vue, il faudrait reconnaître que l'exécution du général Sacharow, qui avait pour mission de réprimer les révoltes agraires à Sammara, est dépourvu de tout caractère politique. Les exécutions de Plehwe et de Trépoff ne seront, d'après cette interprétation, que des actes de simple vengeance personnelle, ces individus ayant fait souffrir beaucoup de personnes prises individuellement. On arriverait à des résultats absurdes avec ce raisonnement. En outre, pour qu'on puisse admettre une telle hypothèse, il aurait fallu des preuves. Il aurait fallu prouver que des dissentiments graves au point de provoquer un meurtre existaient entre Kilachitsky et Ivanoff — ce dernier étant pris en sa qualité de simple particulier, et non comme fonctionnaire d'Etat, puisque la ligne dont il était le directeur est propriété de l'Etat. Ces preuves n'ont point été faites.

Le procureur général invoque le fait que l'acte a été accompli *après une grève* réprimée par Ivanoff avec férocité. Il n'est nullement question du temps, c'est uniquement de l'intention de Kilachitsky qu'il s'agit. C'est précisément là que ressort avec la dernière évidence le désintéressement de Kilachitsky, désintéressement si caractéristique dans les délits politiques. C'est pour toutes les victimes des représailles d'Ivanoff, pour toutes les atrocités semblables commises ailleurs, atrocités que seul l'intolérable régime politique autorise et détermine, que Kilachitsky a exécuté son acte. C'est un acte de terreur politique, ayant frappé un des représentants du système archaïque de la monarchie russe. On sait bien qu'Ivanoff frappait les ouvriers uniquement pour le fait d'appartenir à l'Union ouvrière, on sait que la grève elle-même qu'Ivanoff « s'est le plus vaillamment employé à faire échouer » visait un *but politique* — celui d'arracher une Constitution à l'autocratie. Ivanoff persécutant, et Kilachitsky exécutant son « acte de vengeance » se sont donc rencontrés sur le terrain exclusivement *politique*.

Il a plu au Tribunal fédéral d'ignorer ces faits.

Il est également connu que le parti auquel Kilachitsky appartient, bien qu'étant un parti socialiste, est en même temps et avant tout un parti politique. Son programme n'est nullement anti-étatiste, il ne préconise ni l'action directe, ni le si redouté sabotage. Ce parti désapprouve tout acte de terreur économique. Sur son programme figurent en premier lieu le suffrage universel, la représentation nationale, la république démocratique — ce que le pays à la protection duquel se fiait Kilachitsky a déjà réalisé. Les socialistes existent dans toute l'Europe, mais nulle part ailleurs qu'en Russie ils ne sont forcés de recourir au terrorisme. Seul l'effroyable régime politique, supprimant les derniers vestiges des libertés et des garanties individuelles, ne cédant que devant la force et ne se maintenant que par la force brutale, ce régime seul est le créateur de l'action terroriste. C'est avant tout et par-dessus tout pour l'Etat légalitaire, pour les moyens légaux de l'attaque et de la défense que luttent les socialistes. Tout cela est archiconnu. Cela est prouvé en fait par la suspension d'exécutions terroristes lors de la première Douma. Les juges de Montbenon auraient dus se donner la peine de se le rappeler. Ils auraient ainsi évité cette contradiction flagrante : la remise dans les mains du bourreau, par les juges de la république démocratique, d'un homme qui a combattu précisément pour cette république. Eux, juges du pays de la représentation nationale, condamnent l'homme qui a lutté pour cette même représentation nationale ! Est-ce pour créer une jurisprudence permettant de livrer au tsar qui lui plaira de demander? Est-ce par peur ou par servilité qu'ils ont voulu le satisfaire ?

Ce qui est certain, c'est qu'on a oublié un principe fondamental qui est à la base de l'institution de l'extradition. Ce principe, c'est la confiance de l'Etat requis en la justice de l'Etat requérant. Peut-on être franchement et sérieusement confiant envers le gouvernement russe ?

Les faits connus par tout le monde sont trop récents, trop criants pour qu'on se permît de les oublier. Dans la seule prison de Saint-Pétersbourg, dite « les Croix », 185 prisonniers politiques furent fusillés dans leurs cellules dans les huit mois qui suivirent la dissolution de la Douma. Tortures dans les postes de police à Tambow-Kremektschoug, à Tscherkasse. Cas de folie et de suicides dans les prisons de Saint-Pétersbourg, de Moscou et d'Odessa. On se pend par ses propres cheveux, on verse du pétrole sur soi et on l'allume. Les criminels ordinaires tuent sur l'instigation de la police les détenus politiques, comme cela a eu lieu à Moscou et à Odessa. Le carnage dans la prison lointaine de Sibérie (prison d'Akatoni) est devenu célèbre. C'est enfin les chambres de tortures de Varsovie et de Riga qui viennent d'arriver à la connaissance du monde civilisé, pris de terreur et d'indignation. A Riga, on y ajoute de simples tueries de prisonniers sous prétexte qu'on les surprend au moment où ils tentent de s'évader ; il a été établi par l'enquête que les prisonniers qui viennent d'être tués sous ce prétexte-là, ont été tués sans vêtements et que les vêtements non entachés de sang, leur ont été mis après la mort et que, par conséquent, ces gens privés de vêtements n'ont pu être surpris au moment de la tentative d'évasion.

La chambre des tortures, à Varsovie, a été installée par Grien, personne criminelle et féroce récemment exécutée. Kilachitsky a passé par ses mains : on lui arrachait les ongles, on sautait d'une table sur son corps, on lui pinçait les doigts, on le fouettait.

Ce qu'il y a de plus important à retenir de tous ces faits, c'est qu'ils ne sont pas isolés, c'est qu'ils ne se produisent pas uniquement dans les provinces lointaines ; ils ne sont pas dus à l'arbitraire d'un fonctionnaire mal contrôlé · ils se produisent chaque jour, sur tout le territoire de l'empire, à Pétersbourg même, bien en vue, sous les yeux des autorités supérieures. Cela, combiné avec les célèbres précédents historiques de même nature, marque bien la tendance des gouvernants russes d'envisager ses prisonniers comme le butin de guerre.

Avant que la justice soit rendue aux détenus par les tribunaux, ce sont les soldats gardiens des prisons qui la leur rendent selon leur bon plaisir.

Il semble qu'il serait du devoir de tout gouvernement de pays civilisé, sinon de protester énergiquement contre de telles monstruosités, tout au moins de ne pas fournir de nouvelles victimes à la réaction féroce. Il ne peut pas même être question de confiance en une véritable justice qu'on rend dans des conditions pareilles. Si les juges suisses ont eu réellement confiance dans les jugements rendus en Russie, ils l'ont bien mal placée.

C'est au nouveau martyre et à la mort certaine que ce jeune homme de 19 ans vient d'être condamné par eux.

De telles condamnations déshonorent ceux qui les prononcent !

George Kilachitsky ne doit pas être livré.

JOURNAUX A LIRE

Pour le *mouvement corporatif :*

Le *Métallurgiste*, organe hebdomadaire de la Fédération suisse des ouvriers de la métallurgie. Abonnement : 5 fr. par an. — Rédaction : Wallgasse, 4, Berne.

Le *Gutenberg*, organe de la Fédération des typographes de la Suisse romande, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois. — Abonnement : 4 fr. par an. — Rédaction et administration : avenue de Beaulieu, Lausanne.

Le *Journal suisse des ouvriers sur bois*, organe hebdomadaire de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et des tapissiers. — Abonnement : 3 fr. pour six mois. — Rédaction et administration : Obere Rebgasse, 52, Bâle.

Le *Travail*, organe des plâtriers et peintres de la Suisse, paraissant tous les quinze jours. Abonnement : 4 fr. par an. — Rédaction : Mutschellenstrasse, 13, Zurich.

Pour le *mouvement socialiste :*

Le *Peuple suisse*, organe officiel du parti socialiste en Suisse romande, paraissant les mardis, jeudis et samedis. — Abonnement : 3 fr. 50 pour six mois ; 6 fr. par an ; 5 cent. le numéro. — Administration et rédaction : quai des Forces-Motrices, 12, Genève.

Pour le *mouvement socialiste-anarchiste :*

Le Réveil, paraissant à Genève tous les samedis. — Abonnement : une année, 3 fr. ; six mois, 1 fr. 50 ; 5 cent. le numéro. — Rédaction et administration : rue des Savoises, 6, Genève.

Pour le *mouvement antimilitariste :*

Der Vorposten, Antimilitaristische Liga, Zurich.

Pour le *mouvement libre penseur :*

La *Libre Pensée*, paraissant à Lausanne tous les mercredis. — Abonnement : 4 fr. par an ; 10 cent. le numéro. — Rédaction et administration : Société de la Libre Pensée, rue de la Louve, 4, Lausanne.

Pour le *mouvement syndicaliste français :*

La *Voix du Peuple*, organe de la Confédération générale du travail de France, paraissant le dimanche. — Abonnement : pour l'extérieur, 8 fr. par an ; 10 cent. le numéro. — Rédaction et administration : Maison des Fédérations, rue de la Grange-aux-Belles, 33, Paris 10e.

MISES A L'INDEX
régulièrement prononcées par les organisations ouvrières.

Pour les *typographes :*

Les imprimeries Billieux, Porrentruy ; Soullier, Genève ; Jean Waechter-Gutzwiller, Lausanne ; Itten, Payerne ; Imprimerie du *Pays* et Basile Marquis, Porrentruy ; Louis Bron et Pfeffer, Genève ; Montandon frères, Fleurier ; Kretz, Moudon ; Imprimerie du *Nouvelliste*, Saint-Maurice ; Marmillon, Lausanne ; Droz, Bex ; Butty, Estavayer ; Säuberlin et Pfeiffer, Vevey.

Pour les *lithographes :*

Les ateliers Wilczeck (lithographie et imprimerie), Fribourg ; Siebenmann et Cie, Berne ; Th. Rudin, Bâle ; Säuberlin et Pfeiffer, Vevey.

Pour les *ébénistes, menuisiers, machinistes :*

La place de Schaffhouse, Reinthal, Montreux, Travers. Keller, Lucerne ; Anklin, Bâle ; fabrique de pendules, Angenstein près d'Aesch ; Geissberger, Zurich ; Bobaing, Perrin, Pettineroli, Société suisse d'ameublement, Heer-Cramer, tous à Lausanne ; Goggler, Geneveys-s-Coffrane.

Pour les *menuisiers et charpentiers :*

Les places de Rappersvyl, Interlaken, Aarau, Hérisau, Wil et Toggenbourg. Les ateliers Simon, Delémont ; Muller, Benz, Rorschach ; Desmeules, Neuchâtel ; Mollier, au Locle.

Pour les *parqueteurs :*

La place de Saint-Gall. La fabrique de parquets et chalets à Interlaken.

Pour les *poseurs en bâtiment :*

Les ateliers Kaestli, Muchenbuchsee ; Römer et Fehlbaum, Bienne.

Pour les *tapissiers :*

L'atelier Haguenauer, Genève.

Pour les *maçons et manœuvres :*

La place de Neuchâtel et la Haute-Engadine.

Pour les *maréchaux et charrons :*

Quelques ateliers de Zurich ; Hess, Soleure. Les places de Frauenfeld, Montreux et environs.

Pour les *serruriers :*

Les ateliers Galler, Emmishofen. Les places de Zurich et Chaux-de-Fonds.

Pour les *plâtriers-peintres :*

Les places de Lausanne, Montreux, Bâle, Bienne, Lcerne, Zurich. Les ateliers Chaudet et fils, Chaudet et Jenni, Edouard Bizzini, Vevey ; Rigoli, Montreux.

Avis et Convocations.

Union ouvrière de Lausanne. — Assemblée plénière le vendredi 24 mai, à 8 heures et demie du soir, à la Maison du Peuple, salle 6.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — Rapport de la commission de vérification des comptes. — Modification aux statuts. — Communications du comité. — Propositions individuelles.

Les comités des syndicats adhérant à l'Union ouvrière sont invités à convoquer tous leurs membres pour cette assemblée. Ils recevront pour cela des manifestes à faire distribuer et afficher dans les chantiers et ateliers.

Le caissier de l'Union ouvrière (E. Massaroti, sculpteur, pension Gurgo, rue du Pont, 1) percevra à cette assemblée les cotisations des syndicats. Les retardataires sont invités à se mettre à jour.

Union ouvrière de Neuchâtel. — Assemblée de délégués le mardi 21 mai 1907, à 8 heures du soir, au local du Grutli. Présence indispensable.

SOUSCRIPTION
en faveur de la « Voix du Peuple »

Total de la dernière souscription	Fr. 173,65
Un petit groupe de Tessinois conscients	4,20
Haine aux exploiteurs	0,40
Total	Fr. 178,25

COMPTES DU JOURNAL

Recettes.

Abonnements : Vevey, 7 ; Lausanne, 2 ; Bienne, 16	Fr.	30,50
Vente au numéro : Sion, 2,50 ; Chocolatiers, 13,50 ; Lausanne, 0,05 ; Genève, 12 ; Sentier, 2 ; Sion, 1	Fr.	31,—
Souscription	»	4,60
Total des recettes	Fr.	66,10

Dépenses.

Comp. et tirage du N° 19 (2300 ex.)	Fr.	79,50
Total des dépenses	»	79,50
Solde à payer au dernier rapport	»	541,75
Reste à payer à ce jour	Fr.	555,15

L'administration, la rédaction et la composition de la VOIX DU PEUPLE sont entièrement exécutées par des ouvriers syndiqués.

Editeur responsable : Henri BORNAND.
Lausanne — Imprimerie des Unions ouvrières.

IMPRIMERIE DES UNIONS OUVRIÈRES

A BASE COMMUNISTE

LAUSANNE — Etraz, 23 — LAUSANNE

Impressions en tous genres pour les organisations ouvrières

Journaux — Statuts — Tarifs
Manifestes — Programmes — Cartes de convocation
Enveloppes — Entêtes de lettres, etc.

L'*Imprimerie des Unions ouvrières* est absolument communiste. Elle est placée sous le contrôle direct du comité central de la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande. Les bénéfices de cette entreprise communiste seront affectés à la propagande syndicaliste. Les comptes en seront imprimés et distribués aux organisations. Que tous les syndicats soutiennent leur imprimerie en lui réservant tous les travaux qu'ils font exécuter.

Le capital nécessaire à l'imprimerie est formé de parts de 5 francs remboursables, pouvant être acquises par des camarades, des syndicats et des Unions ouvrières. Les porteurs de parts, réunis en assemblée, prennent toutes les décisions concernant la marche de l'imprimerie.